

Questions orales

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne pense pas que le Règlement permette de commenter ce qui se passe au Parlement britannique, étant donné que nous ne pouvons même pas le faire au sujet des délibérations du Sénat canadien.

Je dirai simplement que le député a pris connaissance à l'avance, de toute évidence, d'un rapport émanant d'un comité spécial du Parlement britannique, qui ne représente pas la position de ce dernier et qui ne correspond pas non plus à la position du gouvernement britannique telle que me l'a présentée le premier ministre de ce pays. Tout ce que je puis dire, par conséquent, c'est que ce n'est pas l'opinion d'un représentant du Parlement britannique qui va nous faire changer d'idée quant à la voie que nous avons décidé de suivre.

● (1440)

M. Epp: Madame le Président, je tiens à dire au premier ministre qu'il ne s'agit pas d'un comité spécial mais d'un comité réunissant des représentants de tous les partis, et que le président s'exprimait au nom du comité quand il a dit que la décision du comité était unanime. Il ne s'agissait donc pas de l'opinion d'un seul membre.

Devant ces difficultés, le parti conservateur a proposé une solution qui pourrait au moins faire sortir le gouvernement de l'impasse, c'est-à-dire scinder la résolution dont le gouvernement a saisi le comité. Le premier ministre acceptera-t-il au moins cette proposition, et scindera-t-il sa résolution en deux pour n'adresser à la Grande-Bretagne que la demande de rapatriement et mettre de côté la charte des droits et ces questions qui exigent le consentement des provinces, afin d'éviter cet embarras non seulement en Grande-Bretagne mais au yeux du monde entier? Acceptera-t-il au moins cette proposition et y donnera-t-il suite?

M. Trudeau: Madame le Président, nous sommes partis du principe que, selon la coutume, la tradition et le droit constitutionnel, le Parlement britannique devait faire droit à toute demande commune des deux chambres du Parlement du Canada. C'est toujours notre avis. Le député britannique qui a parlé au député au téléphone exprimait peut-être son opinion personnelle. Je n'ai pas vu le rapport du comité dont le député a parlé et j'ignore s'il s'agit d'un comité spécial, mais je sais que ce n'est pas là la position du Parlement ni du gouvernement britanniques.

Je tiens à préciser, madame le Président que la requête du député prouve une fois de plus que l'opposition tient davantage à discuter du processus que de la teneur de notre résolution; c'est l'attitude qu'elle a adoptée tout au long du débat. C'est peut-être une bonne position sur le plan tactique . . .

Une voix: Une position honorable.

M. Trudeau: . . . mais je ne pense pas qu'elle produise les résultats qu'au dire des députés d'en face attendent les Canadiens; par ailleurs, le député de Provencher a dit au nom du parti conservateur que les Canadiens veulent que la constitution soit rapatriée . . .

M. Clark: En effet.

M. Trudeau: . . . qu'ils veulent une formule d'amendement . . .

M. Clark: En effet.

M. Trudeau: . . . et qu'ils veulent une charte des droits.

Des voix: Une charte canadienne.

M. Trudeau: Ces déclarations ont été faites au nom du parti.

M. Clark: Nous sommes un parti canadien et non pas un parti colonial.

M. Trudeau: Ils veulent ces trois choses-là mais ce n'est pas de la nature même de ces trois choses que les députés de l'opposition discutent depuis le début, mais du processus à utiliser.

M. Clark: Pourquoi avez-vous voté contre le rapatriement?

M. Trudeau: Je tiens à signaler au chef de l'opposition, qui est encore en train de chahuter, que nous n'avons pas voté contre le rapatriement.

Une voix: Si!

M. Trudeau: En mai dernier, lorsque le député d'Edmonton a proposé le rapatriement sans formule d'amendement, le simple rapatriement, la Chambre a adopté la motion à l'unanimité.

Des voix: C'est ainsi qu'il faut procéder.

M. Trudeau: Nous l'avons appuyée et c'est ce que nous avons proposé aux gouvernements provinciaux.

M. Clark: Vous avez ensuite changé votre vote.

M. Trudeau: C'est la proposition que non seulement les gouvernements provinciaux mais aussi le chef de l'opposition ont changée.

Une voix: Vous ne nous proposez qu'une dictature.

Mme le Président: A l'ordre je vous prie.

M. Trudeau: Vous m'accordez encore quelques instants, madame le Président?

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG—LES TAUX D'AMIANTE DANS LES AIRES DE MANUTENTION DES BAGAGES

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'aimerais donner suite à la question que j'ai posée au ministre du Travail. Le problème de l'amiante, comme il le sait, tient au fait que la teneur en fibres d'amiante est de deux fois le niveau recommandé selon les normes canadiennes. Le ministre doit sûrement se rendre compte que le gouvernement fédéral est de loin le plus grand coupable en ce qui a trait au problème de l'amiante dans les bâtiments du gouvernement fédéral. Dans ma circonscription, l'amiante du plafond du bureau de poste principal est en train de s'effriter. Ici même, à Ottawa, certains édifices fédéraux accusent des taux d'amiante élevés, et les normes sont de dix fois supérieures aux niveaux recommandés par les États-Unis. Le ministre peut-il s'engager dès maintenant à lancer un programme national de nettoyage de sorte que les hommes et femmes qui travaillent pour le gouvernement du Canada soient protégés contre ce matériau extrêmement toxique?